

*Le Premier Ministre*

Paris, le 16 décembre 2011

Le Premier ministre

à

Madame la ministre de l'Ecologie, du  
Développement durable, des Transports et du  
Logement

Monsieur le ministre de l'Intérieur, de  
l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et  
de l'Immigration

Monsieur le ministre auprès du ministre de  
l'Economie, des Finances et de l'Industrie,  
chargé de l'Industrie, de l'Energie et de  
l'Economie numérique

Objet : Audit de sécurité des installations nucléaires

L'association Greenpeace a mené le lundi 5 décembre 2011 une opération concertée visant à introduire de façon coordonnée des militants sur plusieurs sites nucléaires, cherchant ainsi à démontrer au grand public l'insuffisance des mesures de sécurité physique des installations nucléaires en France.

Deux tentatives d'intrusion ont partiellement réussi. Ces tentatives, identifiées comme pacifiques et traitées comme telles à Cruas comme à Nogent-sur-Seine, n'ont à aucun moment compromis la sécurité des installations nucléaires et la sûreté de leur fonctionnement. Elles conduisent à s'interroger sur les procédures en vigueur, une action terroriste pouvant être masquée par des dehors pacifiques.

Dans ce contexte, j'ai décidé, en accord avec le Président de la République, de faire réaliser un audit de sécurité des installations nucléaires. Je vous demande d'y apporter votre concours à travers vos services d'inspections respectifs, dont les travaux seront coordonnés par le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale.

L'audit portera sur les installations nucléaires qui ont fait l'objet en 2011 d'une évaluation complémentaire de sûreté. Il examinera l'adéquation des dispositions de protection physique aux scénarios de menaces prévus dans la directive nationale de sécurité du secteur nucléaire. Il associera étroitement les exploitants.

A l'issue de l'audit devra être examinée, dans un cadre interministériel, l'opportunité d'apporter des modifications à la directive nationale de sécurité du secteur nucléaire.

Je vous demande de m'adresser vos premières conclusions pour le 31 janvier 2012. Votre rapport devra être achevé pour le 30 juin 2012.



François FILLON